La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie une étude sur les abandons en formation d'infirmière et dans les autres formations de santé, de 2011 à 2021, à partir des données de l'enquête annuelle sur les écoles de formation aux professions de santé (enquête « Écoles »). Pour chacune des formations sanitaires du champ de l'enquête, le nombre et le taux d'abandons par année d'études, ainsi que par promotion, sont disponibles.

Forte progression du nombre d'étudiantes en première année de formation d'infirmières depuis 2019

Depuis 2019, le nombre d'étudiantes en première année de formation d'infirmière progresse fortement pour atteindre près de 35 500 en 2021, après être resté globalement stable dans les années 2010, autour de 31 000 (cf. graphique). Le nombre de diplômées chaque année a cependant baissé de 7 % entre le pic des années 2010 et 2021 (de 26 500 à 24 500), les infirmières diplômées en 2021 n'étant pas encore concernées par la hausse des effectifs des promotions. Le nombre de présentées au diplôme en 2021 représente 86 % du nombre d'étudiantes entrées en formation trois ans plus tôt. Cependant, l'écart restant ne peut pas s'interpréter directement comme un taux d'abandon en cours d'études des étudiantes ayant débuté leur formation en première année en 2018. En effet, il ne tient pas compte des événements individuels de scolarité – autres qu'une interruption définitive de la scolarité – pouvant expliquer un allongement ou une diminution de la durée de formation : césure, arrêt maladie, congé maternité, passerelle ou équivalence, redoublement ou échec au diplôme, etc.

Hausse des abandons en cours de scolarité, surtout en première année

En 2021, 10 % des étudiantes ont abandonné leurs études en première année de formation d'infirmière, elles étaient trois fois moins en 2011 (3 %). Le taux d'abandon en deuxième et troisième année est resté également élevé : 7 % en deuxième année et 4 % en troisième année en 2021.

Sur l'ensemble de la scolarité de la promotion entrée en 2018, 14 % des étudiantes ont abandonné leurs études, soit 3 points de plus que pour la promotion 2011. Ces abandons sont plus fréquents en Normandie et dans les Pays de la Loire. Les hommes représentent seulement 13 % des étudiantes en formation d'infirmière en 2021, mais ils abandonnent plus fréquemment leur formation en cours de scolarité. Par extrapolation, en considérant la même répartition du nombre d'abandons entre la première, la deuxième et la troisième année de formation d'infirmière, le taux d'abandon atteindrait environ 18 % pour la promotion 2019 et 22 % pour la promotion 2020.

D'autres formations aux professions de santé également affectées par une hausse des abandons

Une étudiante sur dix en première année de formation d'aide-soignante ou de

manipulatrice d'électroradiologie médicale a abandonné ses études en 2021. Pour la plupart des formations sanitaires, le taux d'abandon en première année augmente sensiblement par rapport au début des années 2010. Parmi les formations d'une durée de trois ou quatre ans, le taux d'abandon sur toute la scolarité a doublé au cours des années 2010 pour les manipulatrices d'électroradiologie médicale et les pédicures-podologues ; il est en revanche resté stable pour les masseurs-kinésithérapeutes et les sages-femmes.

Encadré 1 – L'Enquête « Ecoles »

L'enquête « Écoles » a pour objectifs de dénombrer et d'identifier les établissements de formation aux professions de santé non médicales et à la profession de sage-femme, et de recueillir des informations sur le nombre d'étudiants ou élèves en formation (nombre de candidats, nombre d'inscrits, nombre de diplômés, etc.). Elle permet également, depuis 2011, d'estimer le taux d'abandons des étudiants en cours de scolarité dans ces disciplines. Le terme abandon utilisé dans cette étude se réfère aux « interruptions de scolarité sans annonce de report » mesurées dans l'enquête « Écoles ». En effet, pour chacune des formations sont récupérés dans l'enquête les effectifs d'étudiantes qui interrompent leurs études en cours de scolarité sans annoncer de retour, par sexe, par année d'études et par session (de janvier à juillet, et de août à décembre). Ces données permettent d'estimer le taux d'abandon par année d'études pour une année donnée, mais également sur une promotion entière d'étudiants :

- Pour le calcul du taux d'abandon par année de formation x, on rapporte le nombre d'abandons de l'année N à la somme du nombre d'inscrits à la première session de l'année N et de la moyenne des nombres d'inscrites à la seconde session des années N et N-1 [noté TAx(N)] ;
- Pour le calcul du taux d'abandon par promotion N, on rapporte la somme des abandons des étudiants d'une même promotion en cours de scolarité au nombre d'étudiants en première année présents à leur rentrée [noté TAP(N)].

Encadré 2 – L'enquête sur les élèves et étudiants en formation aux professions sanitaires et sociales

En parallèle, l'enquête sur les élèves et étudiantes en formation aux professions sanitaires et sociales, dite enquête « Étudiants », permet de dresser leur portrait et de mieux connaître leur parcours scolaire et leurs caractéristiques sociodémographiques. Annuelle de 2003 à 2017, elle est quadriennale depuis 2022. La fin de l'enquête « Étudiants » 2022 ayant eu lieu en mars 2023, les données sont actuellement en cours de traitement et feront l'objet d'une première publication à la fin de l'année 2023.

Pour en savoir plusÂÂ
- Consulter sur le site de la DREES une présentation détaillée des enquêtes « Écoles » et « Étudiants », et retrouver l'ensemble des études réalisées à partir de celles-ci ;
- Consulter le site Data.drees dans le jeu de données « la formation aux professions de santé » pour y trouver les données sur les formations aux professions sanitaires en 2021, y compris les séries longues 1966-2021.

A propos de la DREES
La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) est le service statistique ministériel dans les domaines de la santé et du social. Créée par décret en 1998, elle fait partie du service statistique public. A ce titre, son action s'appuie sur un engagement déontologique fort reposant notamment sur l'indépendance, la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité.

La DREES intervient également en appui à la conception et à l'évaluation des politiques

publiques.
Elle apporte par ailleurs ses compétences pour développer le partage des données, algorithmes et codes au sein des ministères chargés de la santé et des solidarités.